



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le **28 AVR. 2023**
ID : 087-218717809-20230405-2023024-DE

2023-024

**Nombre
de Conseillers :
en exercice -23-
présents 18
votants 21**

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**

Le 5 avril

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2023

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, M. LAUSERIE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, Mme ROCHETEAU, Mme DA SILVA, M. BERGERON, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS, M. BÉNARD.

ABSENTS : M. PREUILH, M. FOURNIER, M. HAU, M. FIKRI, Mme LACOMBE

Pouvoirs : M. PREUILH donne pouvoir à M. CHARVILLAT, M. FOURNIER donne pouvoir à M. CHEVALIER, Mme LACOMBE donne pouvoir à Mme DA SILVA.

Madame Patricia ROCHETEAU a été élue secrétaire de séance

EAU POTABLE CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SYNDICAT VIENNE COMBADE

Madame le Maire rappelle que la commune de Saint –Priest-Taurion a engagé les études et les travaux nécessaires à la mise en conformité de ses 3 captages conformément aux préconisations prévues par les arrêtés préfectoraux de DUP.

Depuis le début de l'année le rythme des opérations s'accélère :

- les travaux de protection des périmètres des captages démarrés en février sont pratiquement terminés

-La désinfection de l'eau : les entreprises ont été retenues, les travaux devraient démarrer dans les semaines à venir

-Le captage de la Chassagne : par délibération en date du 27 juin 2022 le conseil municipal avait donné son accord pour le raccordement au réseau du Syndicat Vienne Combade afin de sécuriser son approvisionnement en eau potable sur le secteur de la Chassagne.

Madame le Maire indique que le Syndicat Vienne Combade est venu présenter le résultat de l'appel d'offres lancé en fin d'année sur le raccordement à son réseau avec le plan prévisionnel de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Canalisation	230 000 €	CD87-(25%)	68 750 €
Electromécanique	30 000 €	Agence de l'eau-(40%)	110 000 €
Maîtrise d'œuvre	15 000 €	DETR-(15%)	41 250 €
		Saint-Priest Taurion	55 000 €
Total	275 000 €	Total	275 000 €

**SUITE DE LA DÉLIBÉRATION - EAU POTABLE
CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE
AVEC LE SYNDICAT VIENNE COMBADE**

Le raccordement du réservoir de la Chassagne au réseau du Syndicat Vienne Combade s'effectuera par la pose d'une conduite neuve d'environ 3700m. Ont été retenues l'entreprise HEBRAS pour le lot canalisation et l'entreprise SAUR pour le lot électromécanique. Le bureau d'études VRD'EAU conseils assure la maîtrise d'œuvre.

Madame le Maire précise que l'ensemble des travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Vienne Combade. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit être formalisée à cet effet entre le Syndicat Vienne Combade et la commune de Saint-Priest -Taurion.

Le Syndicat Vienne Combade n'est pas rémunéré pour cette mission de délégation mais la commune de Saint-Priest-Taurion s'engage à le rembourser sur un état des dépenses effectuées par celui-ci et du titre de recette émis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE le projet de raccordement au réseau du Syndicat Vienne Combade**
- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au Syndicat Vienne Combade**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Pour Copie conforme

Le Maire,

Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER

Date : 11/04/2023

Qualité : MAIRE